

Communiqué de presse

Paris, le 10 décembre 2015

Le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa septième séance ce jeudi 10 décembre.

Sous la présidence de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, le Haut Conseil a examiné les développements intervenus depuis sa dernière réunion et poursuivi l'analyse des risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français.

En particulier, le Haut Conseil a pris note des derniers développements, notamment les mouvements économiques et financiers récents sur les marchés financiers. Il estime que les expositions directes du secteur financier français vis-à-vis de ces risques sont limitées. Il demeure vigilant sur la situation macroéconomique et financière des économies émergentes et ses conséquences sur l'économie française.

Il continue de suivre avec attention l'impact de l'environnement de taux bas sur les institutions financières. Il considère qu'une poursuite des ajustements des rendements, en particulier s'agissant de la rémunération des contrats d'assurance-vie, est nécessaire. Il rappelle en conséquence sa vigilance concernant l'adéquation des rendements à venir avec l'environnement financier actuel et insiste sur la prudence qui doit présider à leur détermination pour garantir la solidité des acteurs.

Compte tenu de l'environnement macroéconomique et financier, le Haut Conseil reste attentif aux évolutions des prix d'actifs et poursuit ses analyses pour en mesurer les conséquences sur la stabilité financière. En particulier, le Haut Conseil continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier et observe la reprise des transactions dans l'ancien comme dans le neuf. Il demeure vigilant concernant le dynamisme de la production de crédit, soutenue d'une part par les rachats et renégociations de prêts, et d'autre part par un regain d'activité du marché. Le Haut Conseil reste attentif à l'évolution des pratiques de financement, qui ne doivent pas fragiliser le secteur bancaire, à l'évolution des prix immobiliers et à leur éventuelle inflexion : l'ajustement des prix côté résidentiel intervenu depuis 2012 parait adapté, tandis que les prix de l'immobilier commercial restent à un niveau élevé.

Le Haut Conseil est également attentif à la dynamique de l'endettement des sociétés non financières. Si leur situation financière lui apparait à ce stade globalement robuste, le dynamisme et les conditions de leur endettement, notamment sur les financements de marché, constituent un point de vigilance.

Dans un contexte marqué par un regain de volatilité, le Haut Conseil surveille aussi la liquidité des différents marchés et les conséquences sur la stabilité financière de la réaction des acteurs au nouvel environnement règlementaire.

Le Haut Conseil a finalisé ses travaux de mise en œuvre du coussin de fonds propres contra-cyclique¹, en vue de son entrée en vigueur le 1^e janvier 2016. Au regard de l'ensemble des indicateurs à sa disposition, le Haut Conseil ne constate pas à ce stade de croissance excessive du crédit dans le système bancaire français qui pourrait être source de risques systémiques.

La décision du Haut Conseil concernant le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique applicable aux banques, ainsi que les éléments de justification de ce taux, seront publiés à la fin du mois de décembre 2015, au *Journal Officiel* de la République Française et sur son site, après la notification des autorités européennes concernées. À cette date, le Haut Conseil publiera également la liste des taux de coussins contra-cycliques fixés par des autorités étrangères qu'il reconnaît.

Au vu de la situation actuelle, le Haut Conseil n'a pas estimé nécessaire à ce stade le recours à d'autres mesures macroprudentielles. Il poursuit néanmoins le travail de mise au point des instruments macroprudentiels à sa disposition.

¹ Le coussin de fonds propres contra-cyclique fait partie des instruments macroprudentiels définis par la directive CRD IV. Il s'applique aux banques et vise à réagir à une accumulation des risques en s'ajustant dans le temps afin d'augmenter progressivement les exigences en fonds propres lors des phases d'expansion excessive et en les réduisant en phase de ralentissement. Une notice présentant les détails de la mise en œuvre de ce coussin a été publiée en septembre 2015 sur le site du Haut Conseil.